

Changement de base 2021 pour l'indice de production dans les services

À compter du 29 mars 2024, avec la publication des premiers chiffres relatifs à janvier 2024, et conformément au règlement européen sur les statistiques d'entreprises (dit « règlement EBS ») et à son règlement d'exécution, l'indice de production dans les services (IPS) et les indices de chiffre d'affaires (ICA) associés sont diffusés en référence et base 100 en 2021. Cela signifie que les indices ont pour moyenne 100 sur l'année 2021 (au lieu de 2015 précédemment). Le changement de base s'accompagne également d'autres modifications, dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Mise à jour des pondérations

Le calcul des pondérations de l'IPS (respectivement des ICA associés) repose sur les données des comptes nationaux de valeur ajoutée (respectivement de production) des branches aux prix de base. Les pondérations ont été mises à jour sur la période 2018 à 2023 et sont calculées désormais à partir des données 2021 des comptes, contre 2015 auparavant. La crise sanitaire ayant eu des effets persistants après 2020, la structure de la production en 2021 est sensiblement différente de celle de 2015 pour certains secteurs (*Figure 1*). La mise à jour des pondérations avec les données 2021 entraîne donc des révisions significatives sur ces secteurs.

Figure 1 : Pondérations dans les services (IPS) en base 2015 et en base 2021

Nomenclature NAF rév. 2	Poids 2015	Poids 2021	Variation (%)
Ensemble des services	10 000	10 000	0,0 %
H Transports et entreposage	1 504	1 506	0,1 %
49 Transports terrestres...	715	596	-16,6 %
50 Transports par eau	36	215	497,2 %
51 Transports aériens	115	39	-66,1 %
52 Entreposage et services auxiliaires des transports	504	544	7,9 %
53 Act. de poste et de courrier	135	113	-16,3 %
I Hébergement et restauration	870	609	-30,0 %
55 Hébergement	205	129	-37,1 %
56 Restauration	664	481	-27,6 %
J Information-communication	1 635	1 804	10,3 %
58 Édition	208	244	17,3 %
59 Prod. films, enr. sonore et édition musicale	119	104	-12,6 %
60 Programmation et diffusion	71	65	-8,5 %
61 Télécommunications	415	376	-9,4 %
62 Programmation, conseil et autres act. informatiques	720	877	21,8 %
63 Services d'information	102	137	34,3 %
L Activités immobilières	964	915	-5,1 %
M+N Soutien aux entreprises	4 289	4 500	4,9 %
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 540	2 677	5,4 %
69 Activités juridiques et comptables	502	549	9,4 %
70 Act. sièges sociaux	739	801	8,4 %
71 Activités d'architecture et d'ingénierie	491	530	7,9 %
72 Rech. dev. scientifique	559	559	0,0 %
73 Publicité, études de marché	146	129	-11,6 %
74 Aut. act. spécialisées, scientifiques et techniques	79	80	1,3 %
75 Activités vétérinaires	26	27	3,8 %
N Activités de services administratifs et de soutien	1 748	1 823	4,3 %
77 Activités de location et location-bail	526	589	12,0 %
78 Activités liées à l'emploi	502	543	8,2 %
79 Act. des agences de voyage	35	13	-62,9 %
80 Enquêtes et sécurité	104	103	-1,0 %
81 Serv. bâtiments et aménagement paysager	245	262	6,9 %
82 Act. admin. et aut. soutien aux entreprises	336	313	-6,8 %
R+S Services aux ménages	738	667	-9,6 %
R Arts, spectacles et activités récréatives	460	439	-4,6 %
S Autres activités de services	278	228	-18,0 %

Le précédent changement de base avait introduit une innovation avec la mise en place de pondérations quinquennales afin de prendre en compte la déformation des pondérations. La base 2021 utilise ainsi trois jeux de pondérations (2010,

2015 et 2021). Concrètement, sur la période 2005 à 2012 (ou 1999 à 2012 pour les indices de chiffre d'affaires), l'agrégation est réalisée en utilisant des pondérations calculées sur l'année 2010. De 2013 à 2017, elle s'appuie sur des pondérations calculées sur l'année 2015. Et à partir de 2018 les pondérations sont calculées sur l'année 2021. La série entière est ensuite obtenue par chaînage des sous-séries (calcul d'un coefficient de raccordement sur les années 2013 et 2018).

Mise à jour des modèles CVS-CJO

Les séries sont corrigées des variations saisonnières (CVS) et des effets de jours ouvrables (CJO). L'estimation de ces effets est effectuée avec la méthode X13-Arima du logiciel JDemetra+ au niveau des classes de la NAF rév. 2. Les indices CVS-CJO des postes des niveaux supérieurs sont obtenus par agrégation des indices CVS-CJO des classes qui les composent. Chaque année, les modèles sont mis à jour. Cette année, la principale modification concerne la période d'estimation des modèles, qui commence désormais en 2012 pour toutes les classes de la NAF rév. 2, contre 2005 précédemment pour la plupart d'entre elles. Les coefficients CJO ont également été revus.

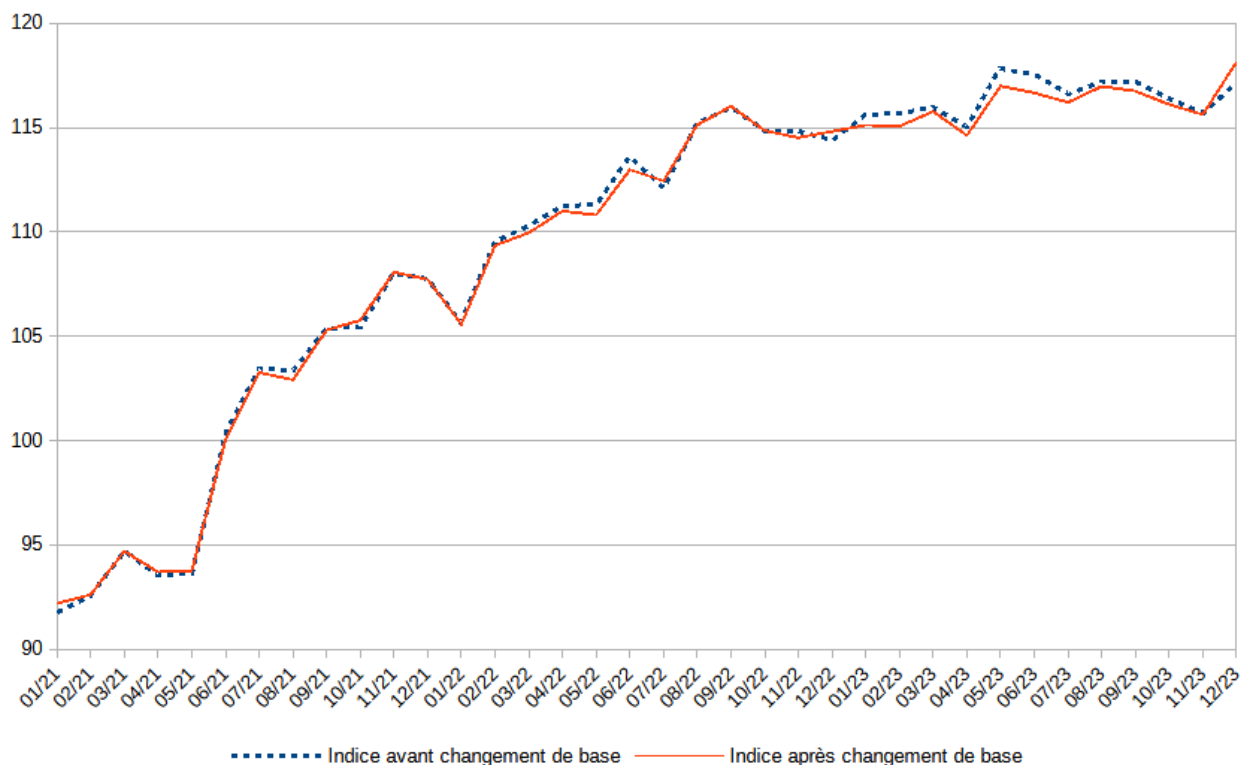
Révisions

Les principaux facteurs conduisant à des révisions sont donc les suivants :

- (i) le passage à l'année 2021 comme année pivot pour le chaînage ;
- (ii) la mise à jour des pondérations pour la période 2018 à 2023 ;
- (iii) la mise à jour des modèles CVS-CJO.

Pour l'ensemble des services (IPS), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -0,8 et +1,0 point d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 2). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -0,8 et +1,0 point de pourcentage sur la période 2021-2023.

Figure 2 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO dans l'ensemble des services (IPS)

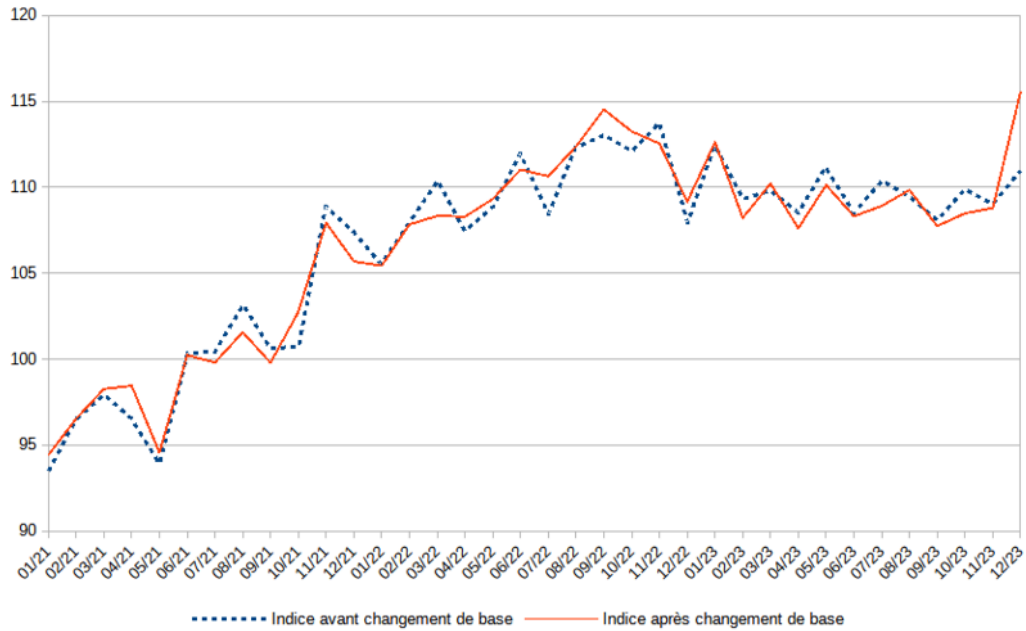


Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.

Source : Insee

Pour les transports et entreposage (H), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -2,1 et +4,6 points d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 3). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -3,1 et +4,5 points de pourcentage sur la période 2021-2023.

Figure 3 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour les transports et entreposage (H)

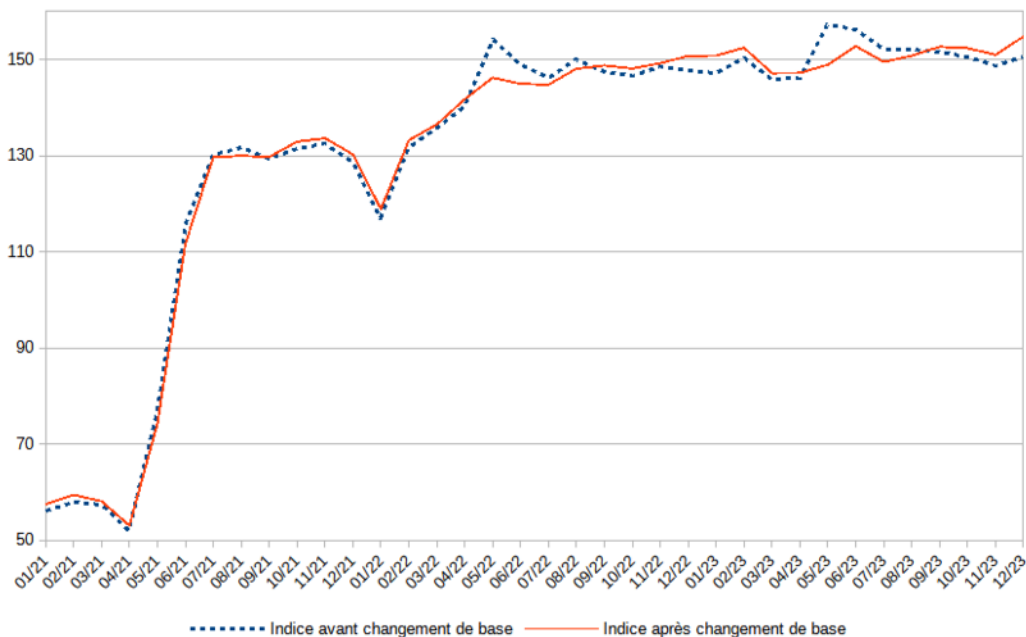


Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.

Source : Insee

Pour l'hébergement et restauration (I), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -8,2 et +4,2 points d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 4). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -8,6 et +4,1 points de pourcentage sur la période 2021-2023.

Figure 4 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour l'hébergement et restauration (I)

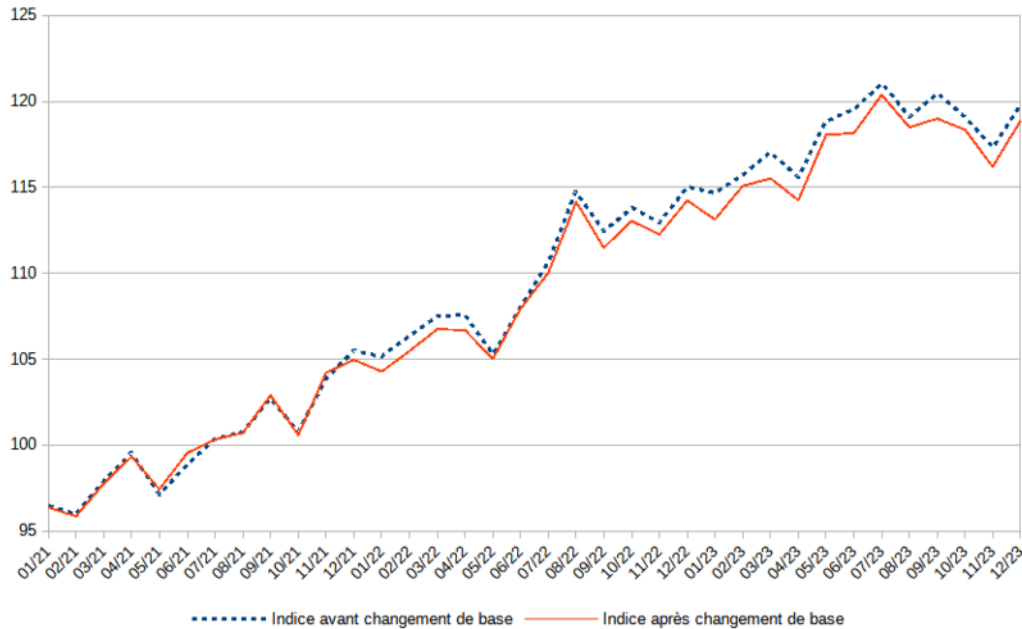


Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.

Source : Insee

Pour l'information-communication (J), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -1,5 et +0,6 point d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 5). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -0,9 et +0,8 point de pourcentage sur la période 2021-2023.

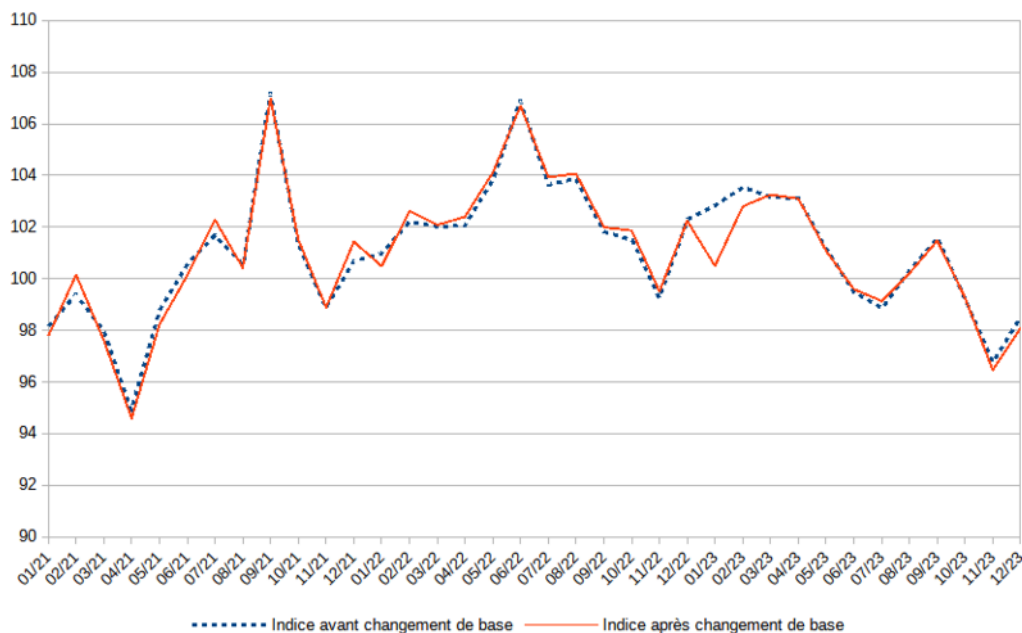
Figure 5 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour l'information-communication (J)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
Source : Insee

Pour les activités immobilières (L), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -2,3 et +0,8 points d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 6). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -2,2 et +1,6 points de pourcentage sur la période 2021-2023.

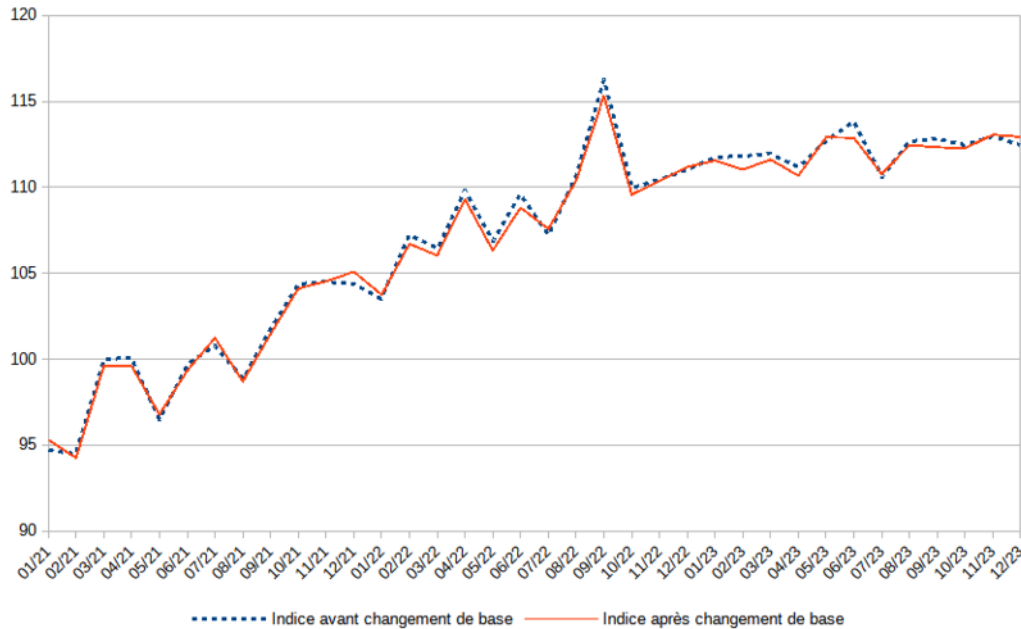
Figure 6 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour les activités immobilières (L)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
Source : Insee

Pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -0,9 et +0,7 point d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 7). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -1,0 et +1,1 point de pourcentage sur la période 2021-2023.

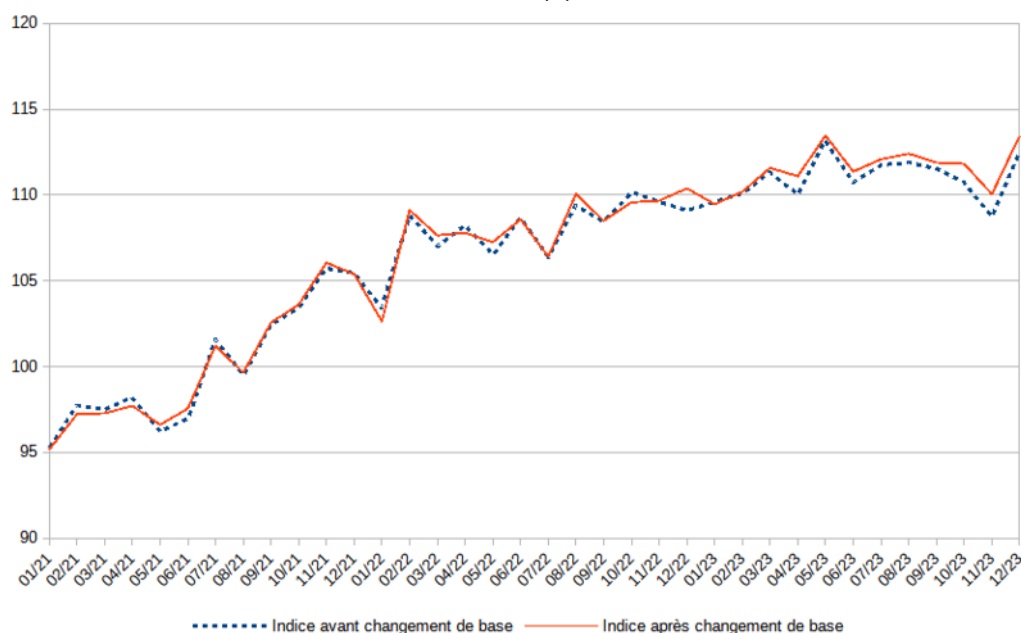
Figure 7 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
Source : Insee

Pour les activités de services administratifs et de soutien (N), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -0,8 et +1,3 point d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 8). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -1,3 et +1,2 point de pourcentage sur la période 2021-2023.

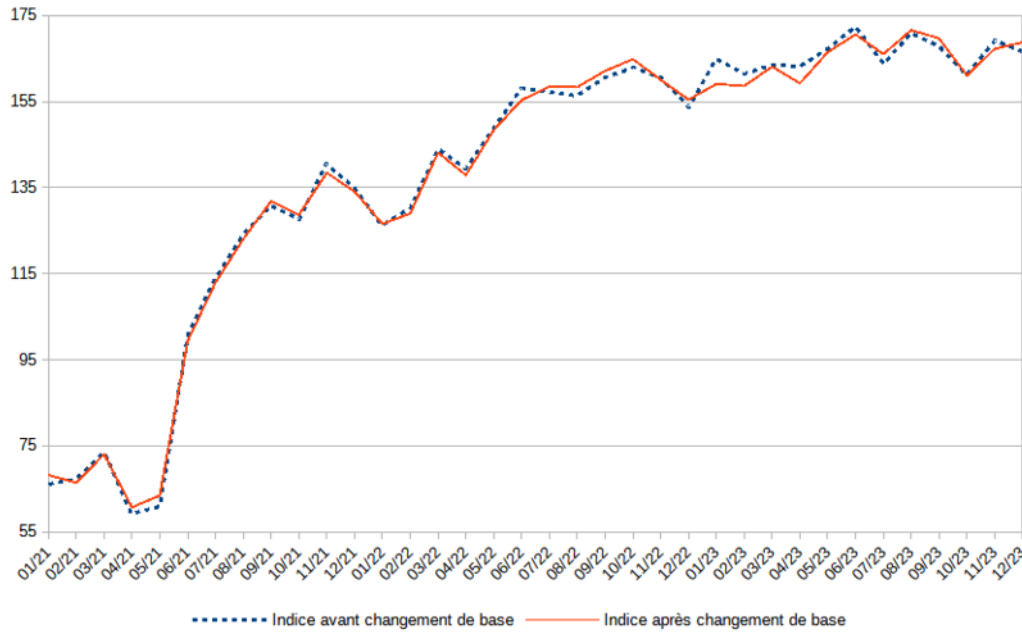
Figure 8 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour les activités de services administratifs et de soutien (N)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
Source : Insee

Pour les arts, spectacles et activités récréatives (R), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -5,8 et +2,6 points d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 9). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -9,5 et +2,6 points de pourcentage sur la période 2021-2023.

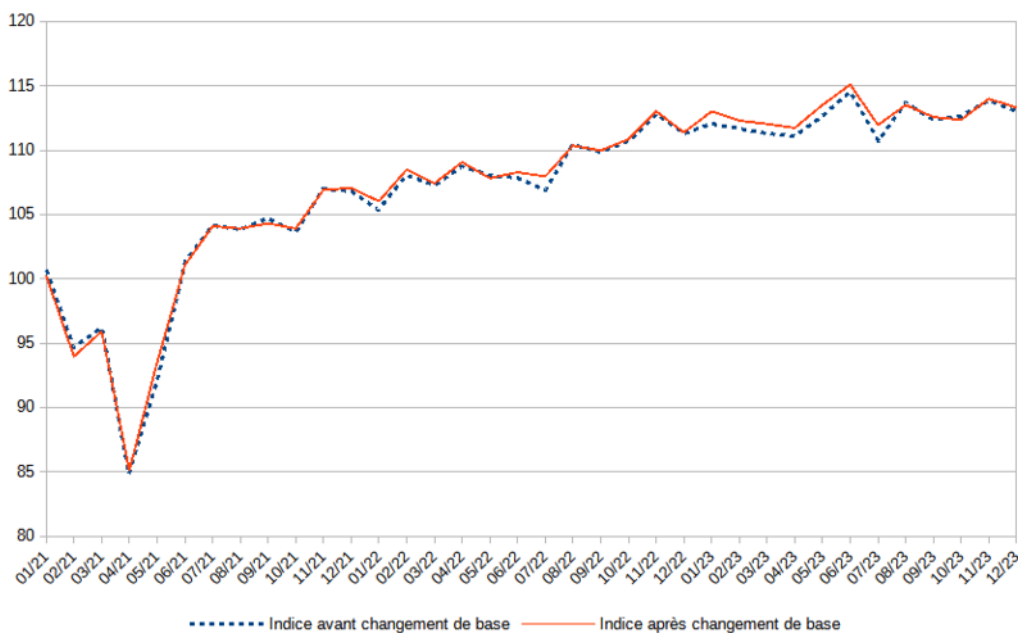
Figure 9 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour les arts, spectacles et activités récréatives (R)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
Source : Insee

Pour les autres activités de services (S), les révisions de l'indice CVS-CJO sont comprises entre -0,7 et +1,2 point d'indice sur la période 2021-2023 (Figure 10). Les révisions des évolutions mensuelles sont comprises entre -2,0 et +1,3 points de pourcentage sur la période 2021-2023.

Figure 10 : Impact du changement de base 2021 sur l'indice CVS-CJO pour les autres activités de services (S)



Note : l'indice avant le changement de base (en base 2015) a été divisé par sa moyenne sur l'année 2021, afin de faciliter la comparaison en le ramenant à la même année de référence que l'indice en base 2021.
Source : Insee